

L'an deux mil vingt et un, le 19 août, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de LAVERSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Marie Manuelle JACQUES, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 août 2021

Etaients présents : Mesdames et Messieurs, LADANT Régis, MAROT Joëlle, LEFAUX Pierre, LELEUX Chantal, VEILLARD Jacky, QUANEUX Benjamin, DUROT Maxime, MOURET Gisèle, Angélique MENIER

Absents excusés : Michèle CRIGNON, Emmanuel DAUBOIN, Emilie DOUZINEL, Hervé CARON

Absent : Frédéric GAMBLIN

Pouvoirs : Hervé CARON a donné pouvoir à Marie Manuelle JACQUES

Michèle CRIGNON a donné pouvoir à Pierre LEFAUX

Emmanuel DAUBOIN a donné pouvoir à Benjamin QUANEUX

Secrétaire de séance : Maxime DUROT

1 - Présentation du rapport d'activités 2020 du Syndicat d'Energie de l'Oise

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2020.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé **PREND ACTE** du rapport d'activités 2020 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

2 - Désignation des représentants de la commune pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été sollicitée par Mme Caroline CAYEUX, Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, pour désigner 2 représentants de la commune afin de siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLETC), conformément à la délibération du 19 février 2020 du conseil communautaire.

Mme le Maire a remis le règlement intérieur de la CLETC à l'ensemble des conseillers municipaux pour lecture.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant pour la commune de LAVERSINES.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers désignent :

- Mme Marie Manuelle JACQUES comme représentant titulaire,

- M. Pierre LEFAUX comme représentant suppléant au sein de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

3 - Demandes de subvention pour les travaux de l'église (nouveau devis pour la partie électricité) à la CAB

Dans le cadre des travaux de mise en conformité du patrimoine communal, Madame le Maire avait présenté aux membres du conseil municipal, lors de la séance du 23 février 2021, le projet de travaux de l'intérieur de l'église.

En effet, l'installation électrique de l'église n'est plus aux normes, le chauffage est trop ancien, et l'éclairage n'est plus adapté. Les cloches et l'horloge ne fonctionnent plus et nécessitent une restauration particulière ainsi qu'une installation de commande électrique. Les travaux consistent en la rénovation et la mise aux normes de l'électricité, de l'éclairage et du chauffage de l'église, ainsi que l'électrification des cloches et de l'horloge.

Madame le Maire indique qu'un nouveau devis a été établi et que le montant des travaux s'élève à 31 031.75 € HT pour l'électricité, le chauffage et l'éclairage. Le devis pour les cloches et l'horloge reste identique à 13 465 € HT. Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention au titre du Fonds de Développement Communautaire auprès de la communauté d'agglomération du Beauvaisis d'un montant de 9 043 €.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention auprès de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour les travaux de remise aux normes électriques de l'église, et d'électrification des cloches et de l'horloge d'un montant de 9 043 €,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents y afférant.

4 - Demandes de subvention pour les travaux de l'église (nouveau devis pour la partie électricité) au Conseil Départemental

Dans le cadre des travaux de mise en conformité du patrimoine communal, Madame le Maire avait présenté aux membres du conseil municipal, lors de la séance du 23 février 2021, le projet de travaux de l'intérieur de l'église.

En effet, l'installation électrique de l'église n'est plus aux normes, le chauffage est trop ancien, et l'éclairage n'est plus adapté. Les cloches et l'horloge ne fonctionnent plus et nécessitent une restauration particulière ainsi qu'une installation de commande électrique. Les travaux consistent en la rénovation et la mise aux normes de l'électricité, de l'éclairage et du chauffage de l'église, ainsi que l'électrification des cloches et de l'horloge.

Madame le Maire indique qu'un nouveau devis a été établi et que le montant des travaux s'élève à 31 031.75 € HT pour l'électricité, le chauffage et l'éclairage. Le devis pour les cloches et l'horloge reste identique à 13 465 € HT. Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise d'un montant de 13 564 €.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux de remise aux normes électriques de l'église, et d'électrification des cloches et de l'horloge d'un montant de 13 564 €,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents y afférant.

5 - Demandes de subvention pour les travaux de l'église (nouveau devis pour la partie électricité) au Conseil Régional

Dans le cadre des travaux de mise en conformité du patrimoine communal, Madame le Maire avait présenté aux membres du conseil municipal, lors de la séance du 23 février 2021, le projet de travaux de l'intérieur de l'église.

En effet, l'installation électrique de l'église n'est plus aux normes, le chauffage est trop ancien, et l'éclairage n'est plus adapté. Les cloches et l'horloge ne fonctionnent plus et nécessitent une

restauration particulière ainsi qu'une installation de commande électrique. Les travaux consistent en la rénovation et la mise aux normes de l'électricité, de l'éclairage et du chauffage de l'église, ainsi que l'électrification des cloches et de l'horloge.

Madame le Maire indique qu'un nouveau devis a été établi et que le montant des travaux s'élève à 31 031.75 € HT pour l'électricité, le chauffage et l'éclairage. Le devis pour les cloches et l'horloge reste identique à 13 465 € HT. Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Régional des HDF d'un montant de 9 045€.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des HDF pour les travaux de remise aux normes électriques de l'église, et d'électrification des cloches et de l'horloge d'un montant de 9 045 €,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents y afférant.

6 - Convention de financement avec la Région Académique de Hauts-de-France pour l'acquisition de tablettes numériques pour l'école

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Région Académique des Hauts-de-France a lancé un appel à projet afin d'accompagner financièrement les communes pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Comme pour le projet ENIR, il s'agit d'une proposition de convention de partenariat avec la commune de Laversines.

Cette convention s'intègre plus largement dans la politique de rétablissement de la Continuité pédagogique et de soutien de la transformation numérique de l'enseignement dans le cadre du Plan de relance économique de la France 2020-2022. Les dépenses subventionnées peuvent couvrir l'acquisition des équipements numériques dans la classe ou équipement mobile mutualisable dans l'école, des dépenses de travaux d'infrastructures nécessaires en matière de réseau informatique filaire et de Wi-Fi par exemple, et l'abonnement aux services et ressources numériques (ENT).

Madame le Maire informe que des devis vont être demandés pour équiper les classes élémentaires en tablettes numériques mais aussi pour les travaux de raccordement à la fibre de l'école ainsi que l'installation de bornes Wi-Fi.

Une subvention de l'Education Nationale pourra aider au financement à hauteur de 70% du montant du projet (plafonné à 10 000€) sur le volet équipement, et 50% du montant sur le volet services et ressources numériques (plafonné à 300€).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de financement.